**CAHIER DES CHARGES**

1. **Informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission | **«Assistance à maîtrise d’Ouvrage (AMO) en phase étude et exécution : au Ministère de la Santé Publique du Tchad, pour la dotation en équipements d’infrastructures sanitaires dans le cadre du projet PASST3 »** |
| Bénéficiaire(s) | Ministère de la Santé Publique (MSP) : Direction des Infrastructures des Equipements Sanitaires et de la Maintenance (DIESM), et Cellule Nationale de Gestion du Projet PASST3 (CNGP) |
| Pays | Tchad |
| Projet | Projet d’Appui au Secteur de la Santé du Tchad – Phase 3 (PASST3) |
| Durée totale | 39 mois |

1. **Contexte et justification du besoin**

A travers la troisième phase du PASST (doté d’un budget de 11 millions d’euro pour une durée de quatre années), l’AFD poursuit son soutien au renforcement du système de santé du pays en agissant particulièrement sur les droits et la santé sexuels et reproductifs pour lutter contre les inégalités femmes-hommes.

Il s’inscrit dans les objectifs de la Couverture Santé Universelle, en ciblant à la fois l’offre et la demande de soins, le renforcement de capacités des ressources humaines en santé, les enjeux de financement de la santé ainsi qu’une meilleure prise en compte du genre dans les politiques sectorielles. Le projet constitue la troisième phase du projet d’appui au secteur de la santé au Tchad (PASST). Il s’inscrit également dans la continuité du Projet Santé Urbaine à N’Djamena (PSUN, 2013-2022). Le projet cible les provinces de N’Djamena, du Logone Occidental et du Ouaddaï et apportera un appui au niveau institutionnel auprès du Ministère de la Santé Publique (MSP).

**L’objectif général du projet PASST3 est la réduction des inégalités hommes/femmes et l’amélioration des droits et de la santé sexuels et reproductifs au Tchad.**

Plus spécifiquement, le projet vise à (i) ***appuyer les politiques publiques en matière de santé pour promouvoir l’équité et réduire les inégalités femmes/hommes***, (ii) ***renforcer l’offre en SRMNIA/DSSR, nutrition, dans l’optique de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des adolescent.es et de réduire les inégalités femmes/hommes,*** et (iii) ***promouvoir la demande en SRMNIA/DSSR, nutrition, dans l’optique de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des adolescent.es et de réduire les inégalités femmes/hommes, en favorisant une approche par les droits***.

**Le projet s’articule autour de quatre composantes correspondant aux trois objectifs spécifiques énoncés ci-dessus,** ainsi qu’une composante comprenant un volet dédié aux études et recherches qui sera mené par le MSP sur des enjeux de renforcement du système de santé au Tchad, d’égalité femmes/hommes et des thématiques du projet (DSSR, RHS, CSU).

Résultats attendus du projet PASST3

* Renforcement des politiques, stratégies et gestion en Ressources Humaines en santé en intégrant les enjeux d’égalité femmes/hommes ;
* Appui aux politiques et stratégies en matière de DSSR et prise en compte des enjeux de genre ;
* Appui au dispositif de financement de la santé en faveur de la CSU en intégrant les enjeux d’égalité femmes/hommes ;
* Appui aux politiques et stratégies en matière d’égalité femmes/hommes ;
* **Mise à niveau des infrastructures et des équipements dans les trois provinces en prenant en compte les enjeux d’égalité femmes/hommes ;**
* Renforcement de l’offre SRMNIA/DSSR/nutrition en prenant en compte les enjeux d’égalité femmes/hommes ;
* Renforcement et développement de la formation initiale dans les trois provinces en prenant en compte les enjeux d’égalité femmes/hommes ;
* Renforcement et développement de la formation continue dans les trois provinces en prenant en compte les enjeux d’égalités femmes/hommes ;
* Renforcement des connaissances et compétences des communautés sur la santé sexuelle et reproductive, nutrition et VBG ;
* Renforcement des connaissances et compétences des communautés et des adolescent.es en matière de DSSR.
* Appui aux études et recherches sur les problèmes de santé, y compris la SRMNIA/DSSR/nutrition, dans le cadre de l’opérationnalisation de l’INSAPT en prenant en compte les enjeux d’égalité femmes/hommes.

Intervenants et mode opératoire du projet PASST3

Le bénéficiaire du financement est la République du Tchad. La maîtrise d’ouvrage est confiée au Ministère de la santé publique, le suivi technique sera assuré par la Cellule Nationale de Gestion du Projet (CNGP). Le comité de pilotage est l’organe décisionnaire du projet.

Le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance (MFPE) joue un rôle clé dans la mise en œuvre du projet, au regard de la place accordée aux enjeux de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans le projet.

La Mairie de N’Djamena, au regard des acquis du PSUN, est le Maitre d’Ouvrage Délégué pour la Province de Ndjamena.

Dans chacune des 3 provinces, le Ministère de la santé recrutera sur appel d’offres des opérateurs, pour la mise en œuvre des composantes 2 et 3.

**Le recrutement des opérateurs** dans les provinces du Logone Occidental et du Ouaddaï sera effectué par le MSP via des appels d’offres pour des prestations de services sur les composantes 2 et 3 relatives à l’offre de soins et la promotion de la demande de soins. A N’Djamena, l’opérateur sera recruté sur appel d’offre conjoint du MSP et de la Mairie et logé auprès de la Direction Assainissement, Environnement et Santé (DAES) de la Mairie.

**Le dispositif d’assistance à la maîtrise d’ouvrage et d’assistance technique** **(AMO-AT)**

Sur demande du MSP, Expertise France (EF) a été mobilisée pour assurer le dispositif d’AMO-AT du projet, au regard d’une part de son expérience dans le pays, en particulier comme opérateur du Ministère de la Santé sur les projets PASST1 et 2 et comme maîtrise d’ouvrage des projets MPACOS et TISSER (financements AFD et MEAE respectivement) et d’autre part de son expertise sur les thématiques clés du projet (RHS, DSSR, financement de la santé). Ce dispositif d’assistance à la maîtrise d’ouvrage et d’assistance technique qui sera porté par Expertise France, accompagnera le MSP pour la mise en œuvre des activités sur l’ensemble des composantes du projet tel que décrit dans la convention de financement du PASST3. Le **volet infrastructures** **et équipements** restera à la main du MSP et de ses entités déconcentrées en Province, mais bénéficiera de l’appui d’un **bureau d’étude spécialisé en matière d’infrastructures médicales et d’équipements biomédicaux ou bien de deux bureaux d’études chacun spécialisé sur l’une des thématiques. Cette structure ou ces deux structures** seront recrutées par Expertise France avec la participation de la DIESM et de l’équipe du PASST3. Elle.s effectuera.ont une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage au Ministère de la santé publique tchadien (CNGP et DIESM) dans la supervision du travail de la maîtrise d’œuvre.

Les travaux et dotations en équipements concerneront également les écoles de formation en santé partenaires du projet dans les trois provinces.

Le présent cahier des charges clarifie les objectifs et les résultats attendus de la mission du.des bureau.x d’études spécialisé.s en matière d’équipements médicaux. Il donne également des précisions sur le lieu, la durée et les modalités d’exécution de sa mission, sur les expertises requises et les profils demandés, sur les modalités de reporting de la mission et sur ses indicateurs de performance.

1. **Objectifs**

Fournir une assistance à maîtrise d’Ouvrage au Ministère de la santé publique du Tchad, pour la dotation en équipements médicaux d’infrastructures sanitaires dans le cadre du projet PASST3, dont le dispositif d’AT-AMO est mis en œuvre par Expertise France. Cette assistance à la maîtrise d’ouvrage concernera la Direction des Infrastructures, des Equipements Sanitaires et de la Maintenance (DIESM) et la Cellule Nationale de Gestion du Projet PASST3 (CNGP) du MSP Tchadien.

L’assistance à la maîtrise d’ouvrage couvrira les phases d’analyse des besoins, de passation des marchés, d’analyse et de sélection des prestataires, de suivi et contrôle des dotations en équipements biomédicaux dans le respect du cadre de gestion environnementale et sociale, de réception des équipements et de mise en service. Il s’agira plus spécifiquement de :

* Appuyer l’élaboration des dossiers techniques, et la passation du marché pour la sélection de la maîtrise d’œuvre (si le même bureau d’étude s’occupe à la fois des lots infrastructures et équipements) ;
* Appuyer l’élaboration des dossiers techniques, et la passation des marchés pour les dotations en équipements biomédicaux ;
* Fournir de l’assistance technique et conseil pour le suivi et contrôle des dotations en équipements biomédicaux en conformité avec le cahier des charges ;
* Fournir de l’assistance technique et conseil aux opérations de réception et de mise en service des équipements biomédicaux avec les exigences requises) ;
* Appuyer le maître d’ouvrage dans la supervision des prestations des entreprises en charge de la fourniture des équipements biomédicaux et veiller à informer le maître d’ouvrage de toute non-conformité de nature à compromettre la qualité des prestations et équipements biomédicaux.

1. **Description de la mission**

**Activités prévues**

Sous la supervision d’Expertise France, le prestataire devra accompagner la DIESM du MSP afin de conduire les activités suivantes :

1. **Programme de l’opération – PTD**

* **Phase 0 : mapping des structures à doter en équipements biomédicaux**
  + Le mapping des structures à doter en équipements biomédicaux sera réalisé lors d’une mission de diagnostic complémentaire au diagnostic général déjà effectué sur la base de critères à définir en lien avec le MSP et avec l’appui du bureau d’étude en charge des équipements ;
  + Liste des équipements biomédicaux à acquérir ;
  + Costing des équipements biomédicaux proposés ;
  + Priorisation des équipements biomédicaux à acquérir en lien avec le MSP.
* **Phase 1 : identification du besoin – études préalables**
  + Pilotage des équipements biomédicaux ;
* Préprogramme d’équipements (PE) et chiffrage associé ;
* Préparation Fiches d’Interface Graphiques (FIG) types dans le cas de structures hospitalières complexes ;
* **Phase 2 : élaboration du programme de l’opération – PTD**

Le programme de l’opération (PTD) comprend :

* + Le programme fonctionnel :
  + Le plan d’équipements en tenant compte des équipements existants, des besoins à satisfaire, des normes et du contexte local ;
  + Les spécifications techniques pour l’acquisition des équipements biomédicaux ;

1. **AMO programmiste et conduite d’opération pendant les phases d’études DCE**

* **Phase 3 : conception**
  + Planification :
* Mise au point et tenue du planning général de l’opération et de plannings détaillés ;
* Organisation de réunions mensuelles avec le MOA de suivi de la mission ; compte-rendu, suivi des actions ;
* Suivi des paiements des entreprises.
  + Relations avec les futurs utilisateurs :
* Présentation du projet de dotation en équipements biomédicaux aux parties prenantes ;
* Recueil des remarques, analyse de leur pertinence et proposition de décision au MOA sur les remarques à retenir, puis diffusion aux entreprises.
  + Reporting aux financeurs, à l’autorité de tutelle ou à la direction :
* Rapport périodique d’avancement du projet ;
* Préparation d’un dossier justificatif en cas de dépassement budgétaire nécessitant la validation d’un financeur.
  + Gestion budgétaire :
* Tenue à jour du suivi budgétaire (dépenses engagées, dépenses réglées, provisions).
  + Gouvernance du projet :
* Tenue à jour d’un tableau de bord de pilotage ;
* Analyse de risques ;
* Organisation de comités de pilotage.
  + Définition générale de l’exploitation-maintenance avec les parties prenantes
* **Phase 4 : assistance pour le choix des entreprises en charge des dotations en équipements biomédicaux**
  + Définition des modalités de consultation au regard des procédures de passation des marchés de l’AFD ;
  + Planification de la procédure de consultation ;
  + Préparation des dossiers de consultation et transmission au maitre d’ouvrage de toute directive en vue de l’élaboration des pièces constitutives du DCE ;
  + Ouverture des plis, analyse des candidatures et offres, mise au point des marchés, préparation pour envoi des avis d’attribution.

1. **AMO en phase appel d’offre, conduite d’opération, suivi et réception.**

* **Phase 5 : réalisation**
  + Pilotage des équipements biomédicaux :
* Appel d’offres équipements biomédicaux si contraintes lourdes au démarrage des travaux d’infrastructures ;
* Appel d’offres équipements biomédicaux sans contrainte lourde dans un second temps, sur la base du Programme d’Équipements Définitif (PED).
  + Appuis/Conseils Gestion des financements :
* Suivi budgétaire ;
* Gestion des paiements entreprises et des prestataires ;
* Création et mise à jour d’un échéancier des besoins financiers.
  + Appuis/Conseils Reporting aux financeurs à l’autorité de tutelle ou à la direction :
* Rédaction d’un rapport périodique ;
* Préparation d’un dossier justificatif en cas de dépassement budgétaire.
  + Gouvernance du projet :
* Tenue à jour d’un tableau de bord de pilotage ;
* Analyse de risques ;
* Organisation de comités de pilotage ;
* Rédaction de notes d’alerte au MOA.
* **Phase 5 :** Appuis/Conseils **Réception/Livraison**
  + Relations avec les futurs utilisateurs :
* Avant la réception des équipements biomédicaux, coordination avec les futurs utilisateurs pour affinage de la date de réception, modalités d’installation et de mise en route ;
* Présentation des équipements biomédicaux ;
* Analyse des demandes des futurs utilisateurs et proposition de décision au MOA ;
* Formalisation de la remise des équipements biomédicaux aux futurs utilisateurs.
  + Préparation de la passation en maintenance :
* Préparation des plans de maintenance préventive/curative et/ou le cas échéant des contrats de maintenance (si mission confiée par le futur exploitant) ;
* Présentation des équipements biomédicaux aux futurs maintenanciers ;
  + Gestion de la communication extérieure :
* Organisation d’évènements d’inaugurations ;
* Préparation de dossiers presse ;
* Communication sur les réseaux sociaux.
  + Appuis/Conseils Préparation de la réception des équipements biomédicaux :
* Vérification en amont de la réception des locaux devant abriter les équipements biomédicaux ;
* Détermination et affinage des dates prévisionnelles de réceptions avec la MOA et les futurs exploitants ;
* Préparation de l’attestation du MOA.
  + Pilotage des équipements biomédicaux :
* Livraisons et réceptions des équipements biomédicaux ;
* Organisation et pilotage des connexions des équipements biomédicaux ;
* Organisation et tenue des formations ;
* Levée des éventuelles réserves.
  + Gestion de la réception des marchés :
* Vérification et mise à la signature du MOA des PV de réception des équipements, puis des PV de levée des réserves ;
* Propositions éventuelles au MOA quant à des réfections sur les prix.
  + Gestion des paiements :
* Mise à jour du suivi budgétaire en utilisant le reporting du MOE pour la part travaux ;
* Proposition suite à une analyse du contexte des pénalités de retard à appliquer aux entreprises prestataires ;
* Gestion des paiements des entreprises : vérification des décomptes généraux, mise à la signature du MOA et notification aux entreprises.
  + Gestion des réclamations :
* Instruction des mémoires de réclamation des entreprises et rédaction d’un mémoire en réponse, basé notamment sur les courriers transmis aux entreprises.
  + Appuis/Conseils Reporting aux financeurs, autorité de tutelle ou direction :
* Rédaction d’un rapport final ;
* Préparation d’un dossier justificatif en cas de dépassement budgétaire.
  + Obligations réglementaires :
* Recueil des attestations exigées par les codes en vigueur.
  + Archivage et capitalisation (lié à la durée du contrat de prestation de service de l’AMO-AT d’Expertise France) :
* Archivage ;
* Organisation de retours d’expériences ;
* Rédaction d’un rapport de fin de mission.
* **Phase 7 : le parfait achèvement – mise en exploitation (si inclus dans la mission)**
  + Suivi de la mise en œuvre des plans de maintenance préventive/curative et d’exploitation ;
  + Suivi de la mise en œuvre des contrats maintenance ;
  + Initialisation du registre de sécurité, préparation visite périodique de la commission de sécurité le cas échéant ;
  + Gestion d’éventuels sinistres pour le compte de la MOA, mise en œuvre des garanties légales ;
* **Phase 8 (Transversale) : renforcement des capacités du MSP (DIESM et CNGP) sur** 
  + Structuration de la base documentaire liée à l’opération (tableau de données en mode ouvert transférable maquette BIM[[1]](#footnote-1), référencement de l’ensemble des documents, etc.) ;
  + Structuration d’une base pour inventaire des équipements et mise en œuvre d’une GMAO[[2]](#footnote-2) pour les équipements spécifiques notamment biomédicaux ;
  + Plan de maintenance au regard des préconisations formulées lors de l’opération ;
  + Plan de formation des équipes du ministère de la santé publique (DIESM et CNGP) en tenant compte des besoins qui seront identifiés en amont, et en lien avec la prestation.

**Livrables attendus**

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Date de livraison** |
| Phase 0 : rapport de la mission de mapping/costing/priorisation des équipements | T0 + 2 mois |
| 1. Phase 1 : rapport d’étude de diagnostic | T0 + 2 mois |
| 1. Phase 2 : programme | T1 + 1 mois |
| 1. Phase 3 : dossier d’appel d’offres travaux (DAO) | T2 + 3 mois |
| 1. Phase 4 : rapport d’attribution entreprises en charge de la dotation en équipements | T3 + 1 mois |
| 1. Phase 5 : rapports mensuels d’avancement , | T4 + tous les mois à partir de la notification du contrat |
| 1. Phase 6 : PV de réceptions/livraisons, | T5 + 12 mois à confirmer avec DIESM |
| 1. Phase 7 : Cahier des charges des prestations de maintenance, rapport de suivi des garanties | T6 + 12 mois |
| 1. Phase 8 (transversale) : rapport du renforcement des capacités des équipes de la DIESM et de la CNGP | Intégré aux rapports périodiques et au rapport de fin de mission |
| 1. Rapport final | T7 + 1 mois |

**Coordination**

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec :

* Les équipes d’Expertise France qui constitue le pouvoir adjudicateur pour l’AMOA, et en particulier :
  + Le chef du dispositif d’assistance technique/assistance à la maîtrise d’ouvrage PASST3 qui constitue la personne référente en charge du suivi de la prestation ;
  + La chargée de projet et l’assistante de projet Tchad au siège d’Expertise France sur le suivi administratif et financier de la prestation ;
  + Les autres experts mobilisés par Expertise France dans le cadre du dispositif d’assistance technique/assistance à la maîtrise d’ouvrage PASST3.
* La maîtrise d’ouvrage nationale, en particulier :
  + Le coordinateur de la Cellule nationale de gestion du projet PASST3 ;
  + Le responsable suivi/évaluation de la Cellule nationale de gestion du projet PASST3 ;
  + Le responsable des passations des marchés de la Cellule nationale de gestion du projet PASST3 ;
  + Le directeur des Infrastructures et des équipements biomédicaux du MSP tchadien ;
  + Les autres directions du MSP impliquées dans la mise en œuvre du projet (direction de l’offre des soins et de la réforme, direction de la santé sexuelle et reproductive, direction de la santé communautaire, direction de l’information sanitaire, etc.) ;
* L’équipe de l’Agence Française de Développement :
  + La responsable équipe projet au sein de la division Santé et Protection Sociale du siège de l’AFD ;
  + La chargée de projets Santé à l’agence AFD de N’Djamena ;
* La direction de l’assainissement de l’environnement et de la santé de la Mairie de N’Djamena ;
* Les équipes techniques des établissements sanitaires ciblés par le projet dans les provinces de N’Djamena, du Logone Occidental et du Ouaddaï ;
* Le bureau d’études spécialisé en matière d’infrastructures médicales, s’il est différent de celui en charge des équipements biomédicaux ;
* Le prestataire en charge de la maîtrise d’œuvre ;
* Les autres prestataires impliqués dans la mise en œuvre du programme : assistance technique pour l’efficacité énergétique des bâtiments, architecte conseil mandaté par le bailleur l’Agence française de développement, etc.

Le titulaire réalisera ses missions en étroite liaison avec l’équipe projet d’Expertise France qui lui assurera l'autorité et les moyens lui permettant de mener à bien sa mission. Il veillera à rendre compte régulièrement de l’avancée de sa mission et des éventuelles difficultés rencontrées au chef du dispositif d’assistance technique/assistance à la maîtrise d’ouvrage d’Expertise France par la rédaction de comptes rendus réguliers au fur et à mesure du déroulement de la mission. Les livrables seront rendus par le titulaire en 2 exemplaires dont au moins un sur support numérique. Les supports numériques seront fournis obligatoirement en version PDF et en version duplicable et modifiable.

Le prestataire désignera un interlocuteur unique (nom et prénoms, contact téléphonique et émail à préciser) pour la mise en œuvre du projet et en charge du suivi et de la coordination des missions de l’AMOA.

Une réunion de lancement se tiendra dans la semaine suivant la notification du contrat.

1. **Lieu, durée et modalités d’exécution**
   1. **Période de mise en œuvre :** 11/2024 au 12/2027 (à confirmer)
   2. **Date de démarrage :** à compter de la notification
   3. **Date de fin :** 39 mois après la notification
   4. **Planning/calendrier :** proposé par le soumissionnaire dans son dossier d’appel d’offre. Souhait d’une disponibilité dès Novembre 2024.

Le calendrier prévisionnel d’exécution des missions se présente comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Activités** | **Période** |
| Phase 0 : rapport de la mission de mapping/costing/priorisation des équipements | T0 + 2 mois |
| Phase 1 : rapport d’étude de diagnostic | T0 + 2 mois |
| Phase 2 : programme | T1 + 1 mois |
| Phase 3 : dossier d’appel d’offres (DAO) | T2 + 3 mois |
| Phase 4 : rapport d’attribution entreprises en charge de la dotation en équipements | T3 + 1 mois |
| Phase 5 : rapports mensuels d’avancement, cahier des charges équipements, rapport d’attribution fournisseurs d’équipements, | T4 + tous les mois à partir du démarrage des chantiers |
| Phase 6 : PV de réceptions/livraisons des équipements | T5 + 12 mois à confirmer avec DIESM |
| Phase 7 : Cahier des charges des prestations de maintenance, rapport de suivi des garanties | T6 + 12 mois |
| Phase 8 (transversale) : rapports des actions de renforcement des capacités des équipes de la DIESM et de la CNGP | Intégré aux rapports périodiques et au rapport de fin de mission |
| Rapport final | T7 + 1 mois |

1. **Expertise et profil(s) demandés : bureau d’étude national et ou international**

Le soumissionnaire devra faire valoir :

* Ses références dans le secteur de la santé (type de prestations et type de structure)
* Les références précises des projets de chaque membre de l’équipe proposée (références qui peuvent être antérieures à l’arrivée dans la structure candidate).

Le chef d’équipe devra se prévaloir d’une expérience certaine dans le domaine de la santé.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Phase** | **Profil(s)** | **Expériences** | **Justificatifs** |
| Phase 0 : rapport de la mission de mapping/costing/priorisation des équipements | -chef d’équipe : -Ingénieur biomédical et/ou autre(s) discipline(s) connexe(s). | Min. 10 ans d’exp.  Bonne connaissance du contexte tchadien | CV, copies attestations d’exp., copies diplômes, copie CIN |
| Phase 1 : rapport d’étude de diagnostic | -Ingénieur biomédical et/ou autre(s) discipline(s) connexe(s) | Min. 10 ans d’exp.  Bonne connaissance du contexte tchadien | CV, copies attestations d’exp., copies diplômes, copie CIN |
| Phase 2 : programme |
| Phase 3 : dossier d’appel d’offres travaux (DAO) | Chef d’équipe équipements biomédicaux (Ingénieur biomédical, bonne maîtrise du contexte tchadien, solide expérience sur la thématique des équipements biomédicaux) | Min. 10 ans d’exp.  Bonne connaissance du contexte tchadien |
| Phase 4 : rapport d’attribution entreprises en charge des dotations en équipements |
| Phase 5 : rapports mensuels d’avancement, cahier des charges équipements, rapport d’attribution fournisseurs d’équipements |
| Phase 6 : PV de réceptions/livraisons des équipements |
| Phase 7 : Cahier des charges des prestations de maintenance, rapport de suivi des garanties |
| Phase 8 (transversale) : rapports des actions de renforcement des capacités des équipes de la DIESM et de la CNGP |
| Rapport final |

Les experts devront posséder, outre leurs compétences techniques et leur expérience professionnelle, d’excellentes qualités /capacités de :

* + Communication
  + Travail en équipe et relationnel
  + Transmission des savoirs
  + Synthèse et de rédaction
  + Analyse et résolution des problèmes
  + Prise de décision et d’initiative

Excellente maîtrise du français (écrit / oral).

1. **Compte-rendu de missions**

Des rapports périodiques mensuels seront fournis pendant toute la durée de la prestation, ils seront complétés par un rapport global de fin de mission. Les comptes rendus des missions effectuées dans la période seront annexés aux rapports mensuels.

1. **Informations pratiques**

La liste des établissements sanitaires pouvant bénéficier d’un appui du PASST3 pour des travaux de constructions/réhabilitations et des dotations en équipements biomédicaux dans les trois provinces partenaires du projet, a été élaborée à l’issue d’une mission de diagnostic général[[3]](#footnote-3) conduite par le Ministère de la santé en collaboration avec le dispositif AMO-AT d’Expertise France. Ces établissements sanitaires feront l’objet dans un second temps d’un diagnostic spécifique plus approfondi et d’une priorisation notamment budgétaire par la DIESM et le bureau d’étude spécialisé en matière d’infrastructures et ou d’équipements biomédicaux, qui permettra d’élaborer le cahier des charges du maitre d’œuvre.

Voir en annexe n°1 : cette liste, ainsi qu’un résumé des projets de constructions/réhabilitations/dotations en équipements biomédicaux par établissement sanitaire suite à la mission de diagnostic général.

**ANNEXE n°1**



1. Building Information Modeling [↑](#footnote-ref-1)
2. Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur [↑](#footnote-ref-2)
3. Le rapport de cette mission sera mis à la disposition du bureau d’étude retenu [↑](#footnote-ref-3)